



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

n° 176-18 C

Objet : RS - Commune de La Motte-Servolex - Abrogation de la délibération n° 011-18 C relative à la prescription de la révision alléguée n° 1 du Plan local d'urbanisme pour le projet d'éco-hameau des Granges

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Marc Chauvin à Daniel Rochaix - de Nathalie Colin-Cocchi à Christine Dioux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet

conseillers excusés : 11

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Frédéric Bret - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

délibération n° 176-18 C

objet **RS - Commune de La Motte-Servolex - Abrogation de la délibération n° 011-18 C relative à la prescription de la révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme pour le projet d'éco-hameau des Granges**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que la commune de La Motte-Servolex est engagée dans l'élaboration du projet de l'éco-hameau des Granges.

La ZAC du futur éco-hameau des Granges, situé sur l'ancienne carrière des Granges, d'une superficie de 16,9 ha, profite d'une position stratégique, à moins de 2 km de la rive sud sur lac du Bourget, à proximité immédiate du technopôle de Savoie Technolac et à l'intersection des deux agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains.

Cette localisation avantageuse apparaît comme une opportunité pour développer l'urbanisation de ce secteur qui est d'ailleurs identifié depuis 2004 par le SCoT comme « pôle préférentiel d'urbanisation à dominante habitat ».

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- accueillir à terme 550 logements pour répondre aux besoins des salariés et étudiants de Savoie Technolac ainsi qu'à ceux de la population de La Motte-Servolex et des deux agglomérations,
- proposer une offre de services et commerces en accompagnement de la vocation d'habitat,
- développer une offre de loisirs par la mise en œuvre d'un parc, de cheminements doux, etc.

Le périmètre de la ZAC comprend des terrains classés en zone AU, urbanisation à long terme, mais également en zone As, agricole stricte.

Le projet d'aménagement initial empiétait pour partie sur la zone agricole stricte. Pour permettre ce projet en zone agricole, en la faisant évoluer en zone à urbaniser, une procédure de révision allégée avait été engagée par délibération n° 011-18 C du Conseil communautaire du 8 février 2018.

Or, depuis septembre 2018, le projet d'aménagement et notamment l'implantation des bâtiments et les ouvrages hydrauliques nécessaires ont évolué. Ces nouveaux aménagement n'impactent plus la zone agricole stricte.

Ainsi, la procédure de révision allégée du PLU au titre de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme ne s'avère plus nécessaire.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-34,

Vu le Plan local d'urbanisme de La Motte-Servolex approuvé le 31 janvier 2005 et ayant fait l'objet de plusieurs évolutions et notamment de cinq modifications et six modifications simplifiées dont la dernière a été approuvée le 25 mai 2018,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **abroge** la délibération n° 011-18 C du 8 février 2018, prescrivant la révision allégée n° 1 du PLU de La Motte-Servolex, pour le secteur de l'éco-hameau des Granges, adoptant les objectifs poursuivis dans le cadre de cette révision allégée, et approuvant les modalités de concertation du public,

Article 2 : **rappelle** que conformément aux articles L.132-7, L.132-9 et L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet de la Savoie,
- au président du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes,
- au président du Conseil départemental de la Savoie,

- au président du Parc naturel régional de la Chartreuse,
- au président du Syndicat mixte Métropole Savoie,
- au président de la Chambre de commerce et d'industrie,
- au président de la Chambre de métiers et de l'artisanat,
- au président de la Chambre d'agriculture,

Elle sera également transmise pour information au maire de la commune de La Motte-Servolex, ainsi qu'aux maires des communes voisines,

Article 3 : rappelle que conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération,
- d'une mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 176-18 C

Objet de l'acte : RS - Commune de La Motte-Servolex - Abrogation de la délibération n° 011-18 C relative à la prescription de la révision allégée n° 1 du Plan local d'urbanisme pour le projet d'éco-hameau des Granges

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de l'acte : 25 octobre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21385H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21385H1

Date de transmission en Préfecture : 09 novembre 2018

Date de réception en Préfecture : 09 novembre 2018